



Tous ensemble, traversons la rue pour exiger l'abrogation de LA REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Rien n'arrête le gouvernement qui malgré la crise due à la COVID continue ses attaques contre les chômeurs.euses qui alternent des CDD de courte durée et périodes de chômage. Le gouvernement s'entête et présente un nouveau projet de réforme de l'assurance chômage.

La réforme prévue pour le 1er juillet vise les salariées.és "profiteurs.euses". **Ce qui entraînera la baisse du montant des allocations de 17 % en moyenne pour 1 150 000 personnes**, avec une limitation de cette perte à 43 %. Les périodes non travaillées sont intégrées dans le calcul. Rappel : plus de la moitié des demandeuses.eurs d'emploi ne reçoivent pas d'indemnisation.

En prévision d'une reprise rapide du marché de l'emploi envisagée par la Ministre du travail, en octobre l'accès au chômage nécessitera 6 mois d'emplois sur deux ans. Avant la réforme, il fallait 4 mois de travail sur une période de 28 mois. Pour les revenus au-delà de 4500 euros, la dégressivité interviendra au bout de 9 mois au lieu de 7 mois. Cadeau aux entreprises qui abusent des contrats courts, un Bonus-Malus n'est prévu qu'en 2022 !

L'accès aux maigres allocations devient de plus en plus difficile. Des millions de travailleurs précaires enchaînant les petits contrats devront "au mieux" postuler pour le RSA ou l'ASS, 500 euros mensuels environ. Ce décret n'a pas pris en compte les arrêts maladie, congés maternité ou congés parentaux et périodes de chômage partiel résultant de la Covid. Les services de Mme Borne doivent revoir leur copie.

Les syndicats se sont prononcés unanimement contre ces mesures injustes, ont pris la décision de saisir à nouveau le Conseil d'Etat. Il y a deux ans les syndicats CGT et Solidaires s'opposant à une réforme avaient fait un recours et obtenu l'annulation du décret.

Les associations de défense des chômeuses.eurs dont AC! trouvent inadmissible qu'afin de réduire la dette de l'Unédic de 2 milliards l'on rende les salariées.és précaires qui cumulent les CDD courts, responsables de l'offre d'emploi dégradée depuis une dizaine d'années par les entreprises!!! Alors qu'une partie de ces entreprises reçoivent des aides importantes sans contrepartie (CICE).

Nous demandons la suppression immédiate de cette réforme de l'assurance chômage, la réduction du temps de travail à 32H, l'indemnisation de toutes les formes de chômage et de précarité à hauteur du smic, des emplois correctement rémunérés, librement choisis, socialement utiles.

**A Paris une nouvelle manifestation est prévue
le 19 juin 2021 à 14 H devant le Medef**

Permanence sociale d'AC!

Lundi à la Bourse du travail 3-5 rue du Château d'eau Mo République de 15H à 17H30

Aide en cas de problème de dossier Pôle-Emploi ou RSA

TEL : 0749802820 - contact@ac-chomage.org